

Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 3 juin 2022

Présents : Alain DOSSO – Rémi FOULON – Evert ARRIVE – Valérie BAILLEUX RAMEAU – Rémy DOSSO – Romaric FOULON – Didier RAIMBERT – Nadine RAIMBERT.

Absents / Excusés : Amélie FEUVRIER

Pouvoirs: Eric MAITROT donne pouvoir à Didier RAIMBERT – Grégoire VENTURI donne pouvoir à Romaric FOULON

Le Maire donne lecture des comptes rendus des réunions du 01 avril et 06 mai 2022. Les Conseillers Municipaux présents signent le registre sans émettre de remarque.

Mme Nadine RAIMBERT est désignée secrétaire de séance.

Tours de garde – élections législatives :

Les tours de garde pour les élections législatives du 12 et 19 juin sont établis comme suit :

- 12 juin 2022 :
 - 08h00 à 10h00 : Alain DOSSO Romaric FOULON
 - 10h00 à 12h00 : Grégoire VENTURI Rémi FOULON
 - 12h00 à 14h00 : Didier RAIMBERT Thierry BADIER
 - 14h00 à 16h00 : Valérie BAILLEUX RAMEAU Amélie FEUVRIER
 - 16h00 à 18h00 : Eric MAITROT Evert ARRIVE

- 19 juin 2022 :
 - 08h00 à 10h00 : Rémi FOULON Rémy DOSSO
 - 10h00 à 12h00 : Grégoire VENTURI Romaric FOULON
 - 12h00 à 14h00 : Eric MAITROT Didier RAIMBERT
 - 14h00 à 16h00 : Valérie BAILLEUX Amélie FEUVRIER Nadine RAIMBERT
 - 16h00 à 18h00 : Alain DOSSO Evert ARRIVE

Déploiement de la fibre optique :

Le lundi 23 mai 2022, s'est tenue, à la commune de Louesme une réunion préparatoire au déploiement de la fibre optique à la maison, en présence de : M Rémi MARS pour l'entreprise Résonance, M Alain MENIGOT pour le Conseil Départemental, M Pierre POUPON pour l'entreprise FMP, des Maires des communes de Boudreville, Louesme, Veuxhailles et de Conseillers Municipaux de Louesme.

Le réseau sur la commune de Louesme représente 78 prises, il nécessitera la création de 2 appuis (1 à l'angle rue de la tournelle et un près de l'abri bus). Le déploiement se déroulera en 4 phases de travaux (de juillet à décembre 2022) :

- 1° une implantation souterraine de Veuxhailles à Louesme
- 2° la pose des poteaux
- 3° le déroulage des câbles à la chambre
- 4° la phase de raccordement

Il est prévu ensuite la réception des travaux, puis un délai de 3 mois de commercialisation avant que tout cela soit opérationnel.

Il est demandé au propriétaire riverain l'égagement de tous branchages dans un rayon de 1m autour des câbles existants.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations et demande qu'une information soit faite aux habitants de la commune précisant notamment l'obligation d'égoutage autour des lignes téléphoniques sur un rayon d'un mètre par les propriétaires riverains. La Commission d'urbanisme est chargée quant à elle, de localiser sur l'ensemble du réseau téléphonique les points nécessitant des travaux.

Travaux de voirie 2023 :

La commission s'est réunie, le 23 mai 2022, en présence des agents du Conseil Département afin de définir des travaux voirie 2023, VC dit des métrus. M Didier RAIMBERT, vice-président de la commission des chemins présente au Conseil Municipal les travaux envisagés.

Le Conseil Municipal prend acte des explications données dans l'attente du chiffrage des travaux et demande que le maire prenne contact avec Anne FINET, riveraine et propriétaire du centre équestre de la SOUE, afin d'étudier les éventuels désagréments, notamment sécuritaires que pourraient créer ces travaux.

Réforme de la publicité des actes :

Le 1^{er} juillet 2022 entrera en vigueur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, introduite par l'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021.

Parmi les nouveautés, la publicité des actes qui déclenche leur entrée en vigueur se fera désormais par voie électronique pour toutes les collectivités.

Toutefois, et par dérogation, les communes de moins de 3 500 habitants, les syndicats de communes et les syndicats mixtes fermés pourront choisir, par délibération, en l'affichage, la publication sur papier ou la publication électronique.

Le Maire précise que la qualité de connexion à un site internet est très mauvaise et que la publication sur papier reste à favoriser.

Après délibération, le conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de M le Maire, décide, à l'unanimité d'adopter la proposition du maire qui sera appliquée à compter du 1^{er} juillet 2022.

Enquête publique – Centrale photovoltaïque au sol – Commune de Voulaines-les-Templiers :

Le Maire porte, à la connaissance des Conseillers Municipaux, une information de M Cyrille AUFFRET, instructeur droit des sols à Préfecture de Dijon.

Un arrêté préfectoral a été pris portant ouverture d'enquête publique sur la demande de permis de construire d'une centrale solaire photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Voulaines-les-Templiers.

M François de la GRANGE, commissaire enquêteur désigné, se tiendra à la disposition du public en mairie de Voulaines-les-Templiers, aux jours et heures précisés ci-dessous :

- Mercredi 8 juin 2022 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 15 juin 2022 de 15h00 à 18h00
- Samedi 25 juin 2022 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 5 juillet 2022 de 09h00 à 12h00

Pendant la durée de l'enquête, les informations relatives à l'enquête, dont le dossier du projet, seront déposées en mairie de Voulaines-les-Templiers où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture de mairie :

- Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30

Le Conseil Municipal prend connaissance de ses informations et n'émet pas de remarques.

Enquête publique – SECALIA – Communes de Cerilly et Ste Colombe sur Seine

Le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux, la réunion d'information concernant le projet d'une installation de méthanisation sur le territoire des communes de Cérilly et Sainte- Colombe-sur-Seine avec cinq plates-formes décentralisées sur les communes de Louesme, Lucenay-le-Duc, Poiseul-la-Ville et Laperrière ,Savoisy et Touillon, porté par la société SECALIA CHATILLONNAIS.

Une consultation du public est ouverte depuis le mardi 10 mai 2022 jusqu'au vendredi 10 juin 2022 inclus, en mairies de CERILLY, Ste Colombe sur Seine, Louesme, Savoisy, Lucenay-le-duc, Poiseul-la-ville et Laperrière, Touillon, Lanty-sur-Aube, Jully, Vitry-le-Croisé dans les conditions prévues par l'arrêté préfectoral n°145 du 9 février 2022.

La Commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, s'est tenue à la disposition du public en mairie de Louesme le mardi 24 mai de 14h à 17h et ce vendredi 3 juin 2022 de 14h00 à 17h00.

Après appel de la préfecture pour connaître la position de la commune sur le projet, le maire demande à Messieurs FOULON Romaric et FOULON Rémi de quitter la salle et ne pas participer aux débats ni au vote, étant intéressés par l'affaire.

Le Conseil Municipal prend connaissance de ces informations et des observations émises sur le registre de l'enquête publique notamment sur le site du dépôt de Louesme, et après en avoir délibéré , DECIDE, à l'unanimité :

- *d'accepter le projet d'une installation de méthanisation sur le territoire des communes de Cérilly et Sainte- Colombe-sur-Seine avec cinq plates-formes décentralisées sur les communes de Louesme, Lucenay-le-Duc, Poiseul-la-Ville et Laperrière ,Savoisy et Touillon,*
- *d'émettre cependant des réserves sur le site STI de Louesme quant aux nuisances olfactives, à l'utilisation et l'entretien des chemins communaux empruntés et la réglementation de la vitesse notamment à l'approche du centre équestre sur le chemin dit des Métrus.*

Enquête publique – SCEA DES MORETS – Commune de Les Goulles:

Le Maire porte à la connaissance des Conseillers Municipaux, une information de Mme Julie PACAUD, instructeur pôle environnement à Préfecture de Dijon.

Un arrêté préfectoral a été pris en régularisation d'une activité d'engraissement de bovins sur le territoire de la commune de Les Goulles.

Une consultation du public sera ouverte du mercredi 1^{er} juin 2022 au mercredi 29 juin 2022 inclus, en maire de Les Goulles.

Le Conseil Municipal prend connaissance de ses informations et n'émet pas de remarques.

Poste d'Adjointe technique :

Le Maire informe que Mme Virginie VERGEOT se remet de son opération et qu'elle pourra occuper la place d'adjointe technique à compter du 1^{er} juillet 2022 si le Conseil Municipal donne son accord.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'engager Mme Virginie VERGEOT, à compter du 1^{er} juillet 2022, en contrat à durée déterminée de 1 an, pour une durée de 1h30 par semaine à l'indice de base.

Organisation du 14 juillet :

La commission des fêtes précisera lors de la prochaine réunion le programme du 14 juillet.

Suite à la réunion des amicales des Bissey-la-Côte, Courban, Louesme, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'allouer une subvention de 200 € à la commune de Courban pour participer au feu d'artifice qui sera tiré cette année à Courban.

Tarification vaisselle :

La commission présente un projet tarifaire pour la location de la vaisselle communale.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de louer toute la vaisselle au prix de 1,50 € par personne et valide les prix en cas de casse.

Recensement 2023 :

Le recensement des habitants de la commune qui sera réalisé en 2023. A ce titre, un coordonnateur communal doit être désigné, qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement de la population.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner Mme Catherine DOSSO, secrétaire de mairie comme coordinatrice communale.

Fauchage des accotements :

Le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition de M Eric MAITROT pour le fauchage des abords des chemins de contournements et du Chesnois au prix de 30 € de l'heure.

Point à temps chesnois :

M Romaric FOULON a rencontré l'entreprise COLAS pour la remise en état de la voie communale du Chesnois (bouchage de trous, point à temps localisé).

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le devis de l'entreprise COLAS d'un montant de 1 950 € HT.

Informations et questions diverses :

- Prévoir une réunion avec l'entreprise BOUREAU pour l'entretien des chemins prévus en septembre.
- Il est proposé d'installer deux bancs sur le parking, la commission urbanisme est chargée de faire des propositions.

La séance est levée à 21 h 30